Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230828-20230828_02-DE

Délibération n°20230828_02

République Française
Département du Pas-de-Calais

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'HESDIN
SÉANCE DU 28 AOÛT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit du mois d'août à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune de HESDIN, sous la présidence de Monsieur Matthieu DEMONCHEAUX, Maire, dûment convoqués le vingt et un août deux mil vingt-trois.

Date de convocation du Conseil municipal : 21 août 2023.

Présents : Mesdames et Messieurs Matthieu DEMONCHEAUX, Nathalie BEDHOM, Claudia CERRATO, Philippe COACHE, Corinne CODEVELLE, Laurence DUPIRE, Philippe DURIER, Véronique FIOLET, Henryanne GRESSIER, Bernard GUILBERT, Emmanuelle PIERROT, Sylvie PLE, Marco PUAUX, et Benoît ROYER.

Absents excusés : M. Christian CLEMENT, M. Stéphane LAGACHE, M. Guy REGNIER et M. Renaud VAHE.

Absent non excusé : Monsieur Dominique POITEAUX

Procurations :
M. Stéphane LAGACHE donne son pouvoir à Mme Véronique FIOLET
M. Guy REGNIER donne son pouvoir à M. Matthieu DEMONCHEAUX
M. Renaud VAHE donne son pouvoir à Mme Emmanuelle PIERROT

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants : 17 (14 présents et 3 procurations)

Le secrétariat est assuré par Monsieur Benoît ROYER.

Début de séance : 18h30
Fin de séance : 19h38

Hôtel de ville
10 place d'Armes

62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr

Envoyé en préfecture le 04/09/2023
Reçu en préfecture le 04/09/2023
Publié le
ID : 062-216204479-20230828-20230828_02-DE

Délibération n°20230828_02

République Française
Département du Pas-de-Calais

Objet : **Désignation d'un représentant de la commune au sein l'Association « le grand H, centre social et culturel des Habitants »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la création au 23 juin 2023 de l'Association « le grand H, centre social et culturel des Habitants ».

Cette nouvelle structure associative a pour objet de porter le projet social d'une structure ouverte aux habitants agréée « centre social » par la CAF, et pour laquelle une démarche de préfiguration est en cours depuis septembre 2022 avec l'accompagnement de la Fédération des Centres Sociaux du Nord-Pas-de-Calais.

Monsieur le Maire informe que la Commune est invitée à siéger en tant que membre de droit du Conseil d'Administration au sein du Collège COLLECTIVITES.

Il s'agit de désigner deux représentants (titulaire et suppléant), les deux représentants pourront être présents au Conseil d'Administration. Toutefois une seule voix sera à exprimer au nom de notre collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **De désigner Madame Véronique FIOLET, titulaire, pour représenter la commune d'HESDIN au Conseil d'Administration Collège COLLECTIVITES de l'association « le grand H, centre social et culturel des Habitants ».**
- **De désigner Mme Emmanuelle PIERROT, suppléante, pour représenter la commune d'HESDIN au Conseil d'Administration Collège COLLECTIVITES de l'association « le grand H, centre social et culturel des Habitants ».**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération**
- **De charger Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à Madame la Présidente de l'association**

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait et délibéré le vingt-huit août deux mil vingt-trois.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Matthieu DEMONCHEAUX.

VILLE D'HESDIN
PAS-DE-CALAIS

Hôtel de ville
10 place d'Armes
BP 99
62140 Hesdin

Tel : 03.21.86.84.76

hesdin.fr